



[www.asbtp.com](http://www.asbtp.com)

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

# ASSEMBLEE GENERALE 2021

## EXERCICE 2020

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948



www.asbtp.com

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

# ASSEMBLEE GENERALE du 24 SEPTEMBRE 2021

## Exercice 2020

**RAPPORT MORAL  
RAPPORT FINANCIER  
RAPPORT DE GESTION A.C.C.M.  
RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES  
BILAN GENERAL 2020  
DOSSIER FISCAL**

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948



[www.asbtp.com](http://www.asbtp.com)

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

# ASSEMBLEE GENERALE du 24 SEPTEMBRE 2021

## Exercice 2020

## RAPPORT MORAL

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948



www.asbtp.com

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

## RAPPORT MORAL

### SAISON 2020 - 2021

Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée Générale de l'ASBTP se fera en visioconférence ZOOM, compte tenu de la situation sanitaire.

Notre club a subi l'effet de la Covid 19 pour cette saison sportive et dans son ensemble pas moins de 30% de licenciés en moins. Nous passons de 2 209 licenciés à 1 450 et stabilisons les bénévoles à 156 personnes.

**L'accueil de loisirs :** En raison de la pandémie, la Mairie de Nice et la CAF ont calculé le nombre total de journées effectué en intégrant les chiffres de l'accueil de loisirs de Pâques 2020 alors que celui de 2021 a dû être annulé, soit un nombre total corrigé de 3 183 journées enfants. L'encadrement très impliqué dans la qualité des prestations ainsi que les repas pris au Club House sans supplément de tarif représentent un point fort de l'offre de service.

**Des stages sportifs,** qui comme les CEJ, font également le plein, sont organisés par les sections Handball, Judo, Karaté et Taekwondo pendant les vacances scolaires.

**Sur le plan sportif, je citerai les faits les plus marquants :**

**AÏKIDO :** la saison a été durement marquée par le Covid 19. La section est au point mort actuellement.

**AUTOMOBILE :** la section enregistre une perte du nombre de ses licenciés, passant de 240 en 2019 à 143 en 2020. Pour 2020 le 1er Rallye National de Drap a été annulé, mais le 9ème Rallye Régional de la Vésubie a pu avoir lieu.

**CIRQUE :** pour sa septième année la section connaît également une petite baisse du nombre de ses adhérents. Les cours ont eu lieu avec les différents publics d'handicapés avec des éducateurs spécialisés. Malheureusement le spectacle de fin d'année a été annulé.

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : asbtp@asbtp.com

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948

**CYCLISME :** Les licenciés de la section cyclisme ont participé à diverses manifestations : à une étape du Tour de France NICE; à la GRANFONDO, Fausto Coppi TURINI, GRANFONDO Mercantour Bonnette.

L'épreuve de cyclotourisme « LA DRAPOISE » prévue début juin, n'a pas pu avoir lieu.

**DANSE :** La danse n'a pas échappé à l'effet Covid et malgré cela beaucoup de cours ont été maintenus et la section a su gérer la situation malgré qu'aucun spectacle, projet et concours n'aient pu avoir lieu.

**FITNESS-YOGA :** Baisse significative également pour le fitness -Yoga et l'Hatha-Yoga. A Castagniers les cours n'ont pu être donnés par décision municipale.

**FOOTBALL :** La section Football qui réside depuis 2018 au Stade des Tripodes à l'ARIANE a vu son nombre de licenciés chuter également. La Vallée Cup et la Nice Ladies Cup qui n'ont pu se dérouler, sont prévues en juin 2022. Cette année, 14 dirigeants et 4 diplômés ont assuré le fonctionnement pendant cette saison.

**HANDBALL :** Forte baisse des licenciés par rapport à la saison dernière car les compétitions prévues dans son ensemble n'ont pu se réaliser. Les N2 féminines se sont entraînées toute la saison avec un coach sportif. La section a malgré tout fait de substantielles économies en évitant une grande partie des frais de gestion des championnats. A noter que tous les championnats Nationaux ont été suspendus.

**JUDO :** La section ne dépasse pas cette saison le cap des 140 licenciés. A noter la seule compétition honorée les ½ Finales Première Division avec 7 podiums dont 2 en or.

**KARATE :** Forte baisse pour la section mais le moral est toujours là. Les compétitions n'ont pu également se dérouler. Malgré cela les stages sportifs ont très bien fonctionné.

**KARTING :** Le 8ème Trophée de Karting Prestige du Luc en Provence est la seule course qui a pu être organisée avec 55 participants. Annulation de deux courses de côte.

**KRAV-MAGA :** Les cours ont eu lieu depuis 2019, à la salle Saint Roch et à la salle SCOFFIER. Des stages spécifiques pour les femmes sont dispensés tous les premiers dimanches de chaque mois. La section a aussi connu des difficultés dû au Covid 19.

**MOTO :** Sur les 24 adhérents trop peu ont participé à des épreuves de championnat. Néanmoins des résultats en Coupe de Provence avec les équipes BELMON, CALIGARIS et MANNUCCI ainsi que CHOPINET, GAGLIO et MANDREA. En individuel les frères DAUCHY se sont distingués. Annulation de l'endurance tout terrain moto et quads de COLLONGUES qui devait avoir lieu début juillet.

**SPELEOLOGIE :** La pandémie n'a pas empêché la section d'effectuer de nombreuses sorties et randonnées durant les périodes d'autorisation, 19 en spéléo et 48 en rando.

**TAEKWONDO :** La section n'a pas échappé à la baisse, moins 35 membres. Les cours en visio ont été dispensés par Stéphane VERRANDO, Rémy GUILON et moi-même. Les compétitions techniques se sont déroulées en visioconférence.

**TRIATHLON :** Si la section a gardé son effectif stable avec ses 8 licenciés, elle n'a pu participer aux diverses compétitions lesquelles ont été annulées pour motif de covid 19. Des sessions d'entretien et de remises en forme ont été faites.

La mission de service public que nous remplissons depuis de nombreuses années, met en évidence le rôle de socialisation que l'ASBTP Omnisports NICE Côte d'Azur fait au jour le jour dans les salles, terrains et dojos sur la Ville de Nice.

Le bénévole est l'essence naturelle de l'association, il devient alors la pièce maîtresse de tout l'édifice sportif. Sans lui il n'y a pas de dirigeant de club pour organiser, gérer, encadrer et même entraîner ! Grâce au bénévole tout est possible !

Merci à vous tous parents, accompagnateurs, dirigeants pour votre implication. Vous donnez de votre personne, de votre temps familial, de votre argent.

En conclusion, une année dans l'ensemble assez difficile mais le moral a toujours été présent. Aujourd'hui et encore demain, il est indispensable que les Collectivités locales restent au côté des clubs pour les soutenir. Celles-ci restent des partenaires incontournables de nos actions.

La Ville de NICE est notre premier partenaire, et nous le remercions vivement pour son soutien en espérant que ce partenariat continu à évoluer.

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes nous soutient depuis plus de 20 ans, au travers d'une convention de partenariat et d'une aide spécifique à certaines manifestations.

La Région PACA est un très important partenaire pour son soutien à nos manifestations sportives. Le CNDS reste un proche partenaire malgré les réductions de subventions.

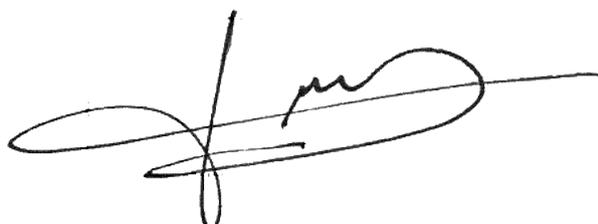
Je terminerai tout simplement en remerciant l'ensemble des bénévoles, les dirigeants des sections, les membres du Conseil d'Administration et tout le personnel pour leur engagement permanent au service du club.

Je tiens aussi à associer et remercier notre expert-comptable et notre commissaire aux comptes pour leur travail aux côtés des membres du Bureau Directeur et de son Conseil d'Administration. Ils sont pour nous de précieux soutiens.

Je souhaite à vous tous de bonnes vacances. A la rentrée beaucoup de projets, de manifestations et d'actions nous attendent, et l'ASBTP NICE CÔTE D'AZUR devra répondre présent.

Je vous remercie de votre attention.

**Claude JURCA**  
**Secrétaire Général**





[www.asbtp.com](http://www.asbtp.com)

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

# ASSEMBLEE GENERALE du 24 SEPTEMBRE 2021

## Exercice 2020

## RAPPORT FINANCIER

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948



www.asbtp.com

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

## RAPPORT DE LA TRESORIERE GENERALE EXERCICE 2020

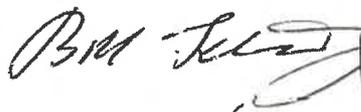
Pour l'exercice 2020, l'ASBTP a généré un excédent de 28 740 € qui va contrebalancer le déficit de 27 400 € de 2019.

L'année a été fortement influencée par le COVID 19.

Le bénéfice est obtenu grâce au maintien des subventions (463 000 €), aux aides gouvernementale (indemnité de chômage partiel (45 400 €), au fond de solidarité (26 000 €) et à la réduction des frais dûs à la faible activité.

L'année a été difficile pour toutes les sections et la plupart ont terminé l'exercice avec un déficit.

**BRITT Kling**  
Trésorière Générale



---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : asbtp@asbtp.com

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFERATORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948



[www.asbtp.com](http://www.asbtp.com)

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

# ASSEMBLEE GENERALE du 24 SEPTEMBRE 2021

## Exercice 2020

## RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES 2020 BILAN GENERAL 2020

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948

# Gérard CASAVECCHIA

Expert-Comptable Diplômé par l'Etat  
Commissaire aux comptes près de la Cour d'Appel de Bastia

## ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS DE NICE

Association Loi 1901

Adresse : 42 Avenue GALLIENI, 06000 NICE

N° Agrément : Direction Départementale Jeunesse et Sport : 06-S6-24-71

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

- o O o -



## **ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS DE NICE**

**Association Loi 1901  
Adresse : 42 Avenue GALLIENI, 06000 NICE**

N° Agrément : Direction Départementale Jeunesse et Sport : 06-S6-24-71

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2020**

A la prochaine assemblée générale du 24 septembre 2021 qui doit approuver les comptes ;

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASBTP NICE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 juillet 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'**ASBTP NICE** à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

#### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 jusqu'à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. (6)

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention des notes de l'annexe :

- Page 18 et 19 des comptes annuels concernant l'obligation, issue du règlement 2018/06, de mentionner la présentation de l'association.
- Page 21 et 22 des comptes annuels sur les changements de méthodes concernant la 1<sup>ère</sup> application du règlement 2018/06 et notamment :
  - . la valorisation des contributions volontaires inscrite au pied du compte de résultat concernant les bénévoles impliqués dans l'activité de l'association dont la méthode de valorisation, à 10 euros de l'heure, figure page 30.
  - . page 21 de l'annexe sur la comptabilisation des fonds dédiés;

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que **les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, a porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment :**

**« Comme mentionné ci-avant la note de l'annexe page 21 et 22 changements de méthode comptable liée à la 1<sup>ère</sup> application du règlement ANC N° 2018/06 du 5 décembre 2018 publié au journal officiel du 30 décembre 2018, expose les changements comptables intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, je me suis assuré que le traitement comptable de ces changements est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée. »**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'ASBTP NICE, à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020.**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le projet de rapport financier de votre expert-comptable et trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'ASBTP NICE sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 13 juillet 2021.

Gérard CASAVECCHIA Commissaire aux Comptes

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de, systématiquement, détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels :
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Bastia, le 26 juillet 2021.  
Gérard CASAVECCHIA,  
Commissaire aux comptes.*



**ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT  
ET DE TRAVAUX PUBLICS DE NICE**

**Association Loi 1901  
Adresse : 42 Avenue GALLIENI, 06000 NICE**

N° Agrément : Direction Départementale Jeunesse et Sport : 06-S6-24-71

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020**

**Mesdames Messieurs les Membres de l'ASBTP**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Conformément à l'article L. 612-5 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la convention suivante qui nous a été communiquée par votre président général :

**CONVENTIONS REGLEMENTEES DEJA APPROUVEES ANTERIEUREMENT PAR VOTRE  
ASSEMBLEE GENERALE :**

Monsieur Karl SPINOZA, auparavant salarié de votre association intervient depuis courant 2018, en tant qu'auto-entrepreneur pour l'enseignement des disciplines sportives, à ce titre il émet des factures de prestations de services pour les interventions qu'ils effectuent pour le compte de l'ASBTP, il cumule cette fonction de prestataires de services avec celle de président de la section cirque.

*Fait à Bastia, le 26 juillet 2021  
Gérard CASAVECCHIA,  
Commissaire aux comptes.*



**ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT  
ET DE TRAVAUX PUBLICS DE NICE**

**Association Loi 1901  
Adresse : 42 Avenue GALLIENI, 06000 NICE**

N° Agrément : Direction Départementale Jeunesse et Sport : 06-S6-24-71

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020**





[www.asbtp.com](http://www.asbtp.com)

# ASBTP

*Omnisports Nice Côte d'Azur*

# ASSEMBLEE GENERALE du 24 SEPTEMBRE 2021

## Exercice 2020

## RAPPORT DE GESTION A.C.C.M.

---

ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Avenue Galliéni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : [asbtp@asbtp.com](mailto:asbtp@asbtp.com)

---

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639 – SIRET : 348 182 957 00012  
Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948

**ASSOCIATION ASBTP**  
*42 RUE GALLIENI*  
**LA MAISON DU BATIMENT**  
*06000 NICE*

*Dossier financier de l'exercice en Euros*  
*Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*

*Activité principale de l'association : ANIMATION SOCIO-CULTUREL*

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à NICE**  
**Le 13/07/2021**

**ROXANE JAHANNEAU**  
EXPERT-COMPTABLE

**AUDIT COMPTABILITE CONSEIL MEDITERRANEE**  
*3 PLACE MASSENA*

*06000 NICE*  
*04 93 16 82 02*



## CABINET ACCM – SIGMA COMPTA

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION MARSEILLE PACA  
COMMISSAIRE AUX COMPTES PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### ASSOCIATION ASBTP

#### Comptes annuels du 01/01/2020 au 31/12/2020

Nous allons vous exposer le compte rendu financier des activités de l'association ASBTP pour l'année 2020.

Dans ce rapport financier, nous allons vous détailler tout d'abord les produits de l'association, puis les charges de l'exercice 2020 et présenter une analyse financière succincte.

#### LES PRODUITS :

Les produits d'exploitation se décomposent en subventions pour un montant de 463.219 € soit une augmentation de 6.78% par rapport à l'exercice précédent, en production vendue de biens et services pour 58.028 €, soit un chiffre d'affaires 2020 en baisse de 53,47%, en dons et collectes pour un montant de 15.503 €, en cotisations et engagements des adhérents pour 240.889 €, en remboursement et participation des adhérents aux frais pour 26.433 €, soit un total général de 804.072 €.

La répartition en pourcentage est la suivante :	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Production vendue de biens et services et vente (Chiffre d'Affaires)	7,22%	10,05%
Subventions d'exploitation	57,61%	34,96%
Dons collectes	1,93%	3,13%
Cotisations, engagements	29,96%	47,99%
Remboursements et participations aux frais	3,29%	3,87%

Les subventions d'exploitation représentent donc la principale source de financement de l'association.

Le chiffre d'affaires d'un montant de 58.028 € se ventile de la manière suivante :

- Ventes de produits finis, c'est à dire les revenus du Club House, de buvette, de tenues vestimentaires aux adhérents, des entrées payantes aux diverses manifestations, pour un total de 12.935 € à savoir 22,29% du chiffre d'affaires,



## CABINET ACCM – SIGMA COMPTA

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION MARSEILLE PACA  
COMMISSAIRE AUX COMPTES PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

- Publicité dans le magazine ASBTPmag et travaux informatiques associés, pour un montant de 1.000 € à savoir 1,72% du chiffre d'affaires,
- Sponsors, parrainages pour 5.608 €, soit 9,66% du chiffre d'affaires
- Participations des usagers CEJ, pour un montant de 15.848 € à savoir 27,31% du chiffre d'affaires,
- Prestations activités sportives CLSH et conventions interclubs pour 6.399 € représentant 11,03% du chiffre d'affaires.

L'association ASBTP a reçu au titre de l'exercice 2020, 463.219 € de subventions d'exploitation, contre 433.820 € en 2019, cf. répartition dans l'annexe (COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT - Ventilation des subventions)

### LES CHARGES :

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 763.303 €.

Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont les suivants :

L'effectif salarié de l'association était composé au 31/12/2020 de :

- 1 contrat d'accompagnement dans l'entreprise à temps complet employé comme secrétaire
- 1 agent de développement de la vie associative à temps complet
- 1 agent de développement des actions sportives à temps complet
- 1 animateur temps complet
- 1 professeur de danse à temps complet
- 2 animateurs temps partiel
- 1 infographiste / secrétaire à temps complet

Les charges de personnel représentent un des postes de dépenses d'exploitation les plus importants. Il s'élève à 278.340 € soit 36,47% des charges d'exploitation de l'exercice.

Les autres charges d'exploitation sont :

- les achats de matières premières et autres approvisionnements qui regroupent les achats d'alimentations, de tenues sportives, de coupes, fleurs, prix distribués aux gagnants des différentes manifestations sportives organisées par l'ASBTP, les droits d'entrée aux activités sportives pour un montant de 42.315 € après prise en compte de la variation de stock soit 5,55% des charges d'exploitation totales ;
- cette année les achats de matériel sportif s'élèvent à 46.060 €, contre 48.028 € en 2019, et les frais des différents intervenants aux manifestations organisées par l'ASBTP, à savoir, arbitrage, entraîneurs, animation, pompiers, médecins, gendarmerie, sécurité s'élèvent à un montant total de 56.503 €, contre 135.319 € en 2019 ;
- Les autres achats et charges externes, à savoir les charges d'EDF GDF, d'eau, de téléphone et frais postaux, les frais de déplacement, les achats de petits matériels et fournitures



## CABINET ACCM – SIGMA COMPTA

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION MARSEILLE PACA  
COMMISSAIRE AUX COMPTES PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

administratives, charges d'entretiens et réparations, les charges d'assurance, les loyers, les honoraires, les charges de réceptions, de cadeaux, les dépenses d'engagements représentent un montant de 219.318 € soit 28,74% des charges d'exploitation, contre 381.763 € en 2019. Les postes les plus importants sont les locations immobilières et mobilières pour un montant de 41.719 €, les assurances toutes sections et contrats confondus pour 17.220 € ainsi que les frais de missions et déplacements pour 45.866 €, contre 136.042 € en 2019 ;

- Les impôts et taxes diverses s'élèvent à 10.511 € soit 1,38% des charges d'exploitation, contre 12.121 € en 2019 ;
- Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 26.986 € soit 3,54% des charges d'exploitation ;
- Les autres charges comprennent la redevance audiovisuelle, les charges diverses de gestion courante mais le reversement des licences, cotisations et inscriptions aux différentes fédérations sportives constituent la part des charges la plus importante. Ce poste s'élève à 83.269 €, soit 10,91% des charges d'exploitation totales, contre 121.396 € en 2019.

Le résultat d'exploitation dégagé par l'association s'élève ainsi à un bénéfice de 40.769 € pour l'exercice 2020, contre un déficit de (36.683) € l'exercice précédent.

Les charges financières s'élèvent à 875 €.

La prise en compte des produits exceptionnels et des charges exceptionnelles laisse apparaître un résultat exceptionnel de 9.436 €, contre 10.665 € en 2019.

Après prise en compte de tous ces éléments, il résulte que l'association ASBTP a dégagé pour l'exercice 2020 un bénéfice net de 28.740 €, contre un déficit de (27.401) € en 2019.

### ANALYSE FINANCIERE :

Les fonds propres de l'association passent de +341.982 € au 31/12/2019 à +370.489 € au 31/12/2020.

La capacité d'autofinancement dégagée par l'association s'élève à 74.987 €, contre (19.577) € l'année précédente.

La variation du fonds de roulement net global représente donc une ressource nette de 733.269€.

Les dettes hors trésorerie ont diminué de 31.508 € au 31/12/2020.

L'actif circulant a augmenté de 20.845 €. Ceci dégage un besoin net en fonds de roulement de 52.353 €.

La trésorerie globale de l'association a donc augmenté de 20.916 € par rapport au 31



## CABINET ACCM – SIGMA COMPTA

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION MARSEILLE PACA  
COMMISSAIRE AUX COMPTES PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

décembre 2019.

Au 31/12/2020, le total du bilan de l'association est de 513.698 €, soit une augmentation de 4,81%.

Le ratio d'autonomie financière (fonds propres rapportés à l'endettement total) augmente et passe à 2,59 contre 2,31 l'année précédente.

Le ratio de solvabilité à court terme augmente et passe à 0,83 contre 0,35 l'année précédente (ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme).

### Perspectives d'avenir sur les conséquences de la crise sanitaire et les mesures prises pour assurer la continuité d'exploitation :

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2020, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Les salariés de l'ASBTP, sauf le personnel administratif, ont été mis en chômage partiel de janvier à mai 2021.

Des aides du fonds de solidarité ont été perçues de janvier à avril 2021 pour un montant de 55 000€.

Il est décidé de reporter les adhésions 2020 sur 2021, soit 15€ par adhérent (sur décision du Conseil d'Administration du 13/07/2021). Le Conseil d'Administration propose aux adhérents un remboursement ou un avoir de 15€ (demander aux adhérents une réponse écrite de leur choix).

### CONCLUSION :

Aussi, nous pouvons conclure que l'excédent dégagé par l'association est notamment dû à la diminution des dépenses et frais engagés habituellement pour les manifestations qui n'ont pas eu lieu en cette année de crise sanitaire.

Le total des fonds associatifs est passé de +341.982 € à +370.489 €, grâce à l'excédent dégagé.

La structure financière de l'association doit continuer à se consolider avec des efforts de tous les acteurs de l'association.

## COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
- <i>Compte de résultat par origine et destination</i>	6
- <i>Compte de résultat par origine et dest. (suite)</i>	7
- <i>Détail bilan</i>	8 à 11
- <i>Détail Compte de résultat</i>	12 à 15
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	16 et 17
- <i>Annexe</i>	18 à 31

**AUDIT COMPTABILITE CONSEIL MEDITERRANEE**

3 PLACE MASSENA

06000 NICE

04 93 16 82 02

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 189	2 189				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	507 012	105 867	401 145	410 731	9 585	2.33
	Installations techniques Matériel et outillage	114 119	108 454	5 666	8 715	3 049	34.99
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	1 968		1 968	1 968			
<b>Total I</b>	625 288	216 509	408 779	421 414	12 634	3.00	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	484		484	495	10	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 900		1 900	2 325	425	18.29
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	48 670		48 670	20 082	28 588	142.35
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	38 951		38 951	23 590	15 361	65.12
Charges constatées d'avance (2)	14 914		14 914	22 221	7 307	32.88	
<b>Total II</b>	104 919		104 919	68 713	36 206	52.69	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	730 207	216 509	513 698	490 127	23 572	4.81	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	68 960		68 960			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	658		26 744		27 401	102.46	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	28 740		27 401		56 141	204.88	
<b>Situation nette (sous total)</b>	97 043		68 303		28 740	42.08	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	274 292		273 679		613	0.22	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	371 335		341 982		29 353	8.58	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	20 590				20 590	
<b>Total II</b>	20 590				20 590		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	13 352		16 692		3 340	20.01
<b>Total III</b>	13 352		16 692		3 340	20.01	
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 001		47 274		13 273	28.08
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	32 437		39 721		7 284	18.34
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	14 388		26 061		11 673	44.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	27 596		17 657		9 939	56.29
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance			740		740	100.00
<b>Total IV</b>	108 421		131 453		23 031	17.52	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	513 698		490 127		23 572	4.81	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an108 421      130 713  
5 555

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	240 889		595 484		354 594	59.55
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	42 180		102 095		59 916	58.69
Parrainages	15 848		22 612		6 764	29.91
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	463 219		433 820		29 399	6.78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	15 503		38 809		23 306	60.05
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 427		47 993		21 565	44.93
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	6		34		28	83.12
<b>Total I</b>	<b>804 072</b>		<b>1 240 846</b>		<b>436 774</b>	<b>35.20</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	364 197		657 187		292 990	44.58
Aides financières	6 200		8 300		2 100	25.30
Impôts, taxes et versements assimilés	10 511		12 121		1 610	13.28
Salaires et traitements	266 158		408 889		142 731	34.91
Charges sociales	12 182		46 979		34 797	74.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 634		14 265		630	4.42
Dotations aux provisions	13 352		16 692		3 340	20.01
Reports en fonds dédiés	20 590				20 590	
Autres charges	77 069		113 096		36 027	31.85
<b>Total II</b>	<b>783 893</b>		<b>1 277 528</b>		<b>493 635</b>	<b>38.64</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>20 179</b>		<b>36 683</b>		<b>56 862</b>	<b>155.01</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation				4	4	100.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>				4	4	100.00
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		875		1 388	512	36.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>		875		1 388	512	36.91
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		875		1 383	508	36.71
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		19 303		38 066	57 369	150.71
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion		3 680		5 417	1 737	32.07
Sur opérations en capital		6 387		7 887	1 500	19.02
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>		10 067		13 304	3 237	24.33
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion		630		2 639	2 009	76.12
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>		630		2 639	2 009	76.12
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		9 436		10 665	1 228	11.52
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		814 138		1 254 154	440 015	35.08
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		785 399		1 281 555	496 156	38.72
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>		28 740		27 401	56 141	204.88

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature	58 099		82 195		24 096	29.32
Bénévolat	165 980				165 980	
<b>TOTAL</b>	<b>224 079</b>		<b>82 195</b>		<b>141 884</b>	<b>172.62</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	58 099		82 195		24 096	29.32
Prestations en nature						
Personnel bénévole	165 980				165 980	
<b>TOTAL</b>	<b>224 079</b>		<b>82 195</b>		<b>141 884</b>	<b>172.62</b>

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

<b>A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION</b>	<b>Exercice N</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>12</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>12</b>
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	237 194	15 503		552 315	38 809	
1.1 Cotisations sans contrepartie	179 505			411 377		
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	57 688	15 503		140 938	38 809	
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	97 034			252 774		
2.1 Cotisations avec contrepartie	61 384			184 107		
2.2 Parrainage des entreprises	15 848			22 612		
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 802			46 056		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	463 219			433 820		
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	16 692			15 245		
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
<b>TOTAL</b>	814 138	15 503		1 254 154	38 809	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	556 075					
1.1 Réalisées en France	556 075					
- Actions réalisées par l'organisme	556 075					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	492			2 244		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	492			2 244		
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	181 255			331 308		
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	26 986			30 957		
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>						
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	20 590					
<b>TOTAL</b>	785 398			364 509		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	28 740	15 503		889 645	38 809	

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N</b>	31/12/2020	12	<b>Exercice N-1</b>	31/12/2019	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	224 079			82 195		
Bénévolat						
Prestations en nature	58 099			82 195		
Dons en nature	165 980					
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>	224 079			82 195		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>						
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>						

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>FONDS COMMERCIAL, DROIT AU BAIL</b>				
20500000 CONC.DROITS SIM.BREV.LIC.MARQ.	2 189	2 189		
28050000 AMORT.CONC.BREV.LICENCES	2 189	2 189		
<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>401 145</b>	<b>410 731</b>	<b>9 585</b>	<b>2.33</b>
21300000 CONSTRUCTIONS	25 916	25 916		
21350000 INST.GEN.AGENC.AM.CONSTRUCTION	481 095	481 095		
28130000 AMORT.CONSTRUCTIONS	25 916	25 916		
28135000 AMORT.INST.GEN.AG.AM.CONST.	79 950	70 365	9 585	13.62
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE</b>	<b>5 666</b>	<b>8 715</b>	<b>3 049</b>	<b>34.99</b>
21500000 INST.TECH.MATERIEL & OUTILLAGE	44 005	44 005		
21810000 INST.GEN.AGENC.AMENAG.DIVERS	30 050	30 050		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	2 252	2 252		
21830000 MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.	32 759	31 759	1 000	3.15
21840000 MOBILIER	5 053	5 053		
28150000 AMORT.INST.TECH.MAT.& OUTIL.	41 518	40 704	814	2.00
28181000 AMORT.INST.GEN.AG.AM.DIVERS	28 719	26 719	2 000	7.49
28182000 AMORT.MAT.TRANSPORT	2 203	1 862	340	18.28
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFO.	31 572	30 912	660	2.14
28184000 AMORT.MOBILIER	4 441	4 207	234	5.56
<b>AUTRES</b>	<b>1 968</b>	<b>1 968</b>		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 968	1 968		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>408 779</b>	<b>421 414</b>	<b>12 634</b>	<b>3.00</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>484</b>	<b>495</b>	<b>10</b>	<b>2.08</b>
31000000 STOCKS DE MATIERES PREMIERES	484	495	10	2.08
<b>CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>1 900</b>	<b>2 325</b>	<b>425</b>	<b>18.29</b>
41100000 CLIENTS ADHERENTS USAGERS ...	1 900	2 325	425	18.29
<b>AUTRES</b>	<b>48 670</b>	<b>20 082</b>	<b>28 588</b>	<b>142.35</b>
40910000 FOURN.AVANC.&ACOM.VERSES/COMM.	5 752	1 449	4 303	296.88
42500000 SALAIRES-AVANCES ET ACOMPTE	485		485	
43100000 URSSAF	3 325		3 325	
44300000 OPERATIONS PARTIC AVEC L ETAT	3 169		3 169	
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		9 374	9 374	100.00
44567000 CREDIT DE TVA	4 388	4 971	582	11.71
44586000 TVA S/FNP	516	562	46	8.23
44870000 ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	26 023		26 023	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR / DEB.CRE.	5 011	3 726	1 285	34.49
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>38 951</b>	<b>23 590</b>	<b>15 361</b>	<b>65.12</b>
51120000 REMISES A L ENCAISSEMENT	5 873	19 399	13 526	69.73
51200000 BANQUE - BPMED COMPTE FUSION	8 863	340	8 523	NS
51200001 BANQUE - SG COMPTE FUSION	20 402		20 402	
53000000 CAISSE OMNISPORT	94	97	3	2.64
53000001 CAISSES DES SECTIONS	3 720	3 755	35	0.94
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>14 914</b>	<b>22 221</b>	<b>7 307</b>	<b>32.88</b>
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14 914	22 221	7 307	32.88



**DETAIL BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE	68 960	68 960		
10000000 FONDS ASSOCIATIF ET RES	66 932	66 932		
10200000 FONDS ASSOC.SANS DROIT REPRISE	2 029	2 029		
REPORT A NOUVEAU	658	26 744	27 401	102.46
11000000 REPORT A NOUVEAU	658	26 744	27 401	102.46
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	28 740	27 401	56 141	204.88
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	97 043	68 303	28 740	42.08
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	274 292	273 679	613	0.22
13100000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	326 351	319 351	7 000	2.19
13900000 SUBV D'INVESTISSEMENT/REPRISE	52 059	45 672	6 387	13.98
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>371 335</b>	<b>341 982</b>	<b>29 353</b>	<b>8.58</b>
FONDS DEDIES	20 590		20 590	
19400000 FONDS DEDIES/SUBV EXPLOITATION	20 590		20 590	
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>20 590</b>		<b>20 590</b>	
PROVISIONS POUR CHARGES	13 352	16 692	3 340	20.01
15300000 PROV° PENS° ET OBLIGAT° SIMILA	13 352	16 692	3 340	20.01
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>13 352</b>	<b>16 692</b>	<b>3 340</b>	<b>20.01</b>
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	34 001	47 274	13 273	28.08
16404000 EMPRUNT BPCA	34 001	41 719	7 718	18.50
51200001 BANQUE - SG COMPTE FUSION		5 555	5 555	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	32 437	39 721	7 284	18.34
40100000 FOURNISSEURS	16 318	23 905	7 587	31.74
40810000 FRS FACT NON PARVENUES	16 119	15 817	303	1.91
DETTES FISCALES ET SOCIALES	14 388	26 061	11 673	44.79
43100000 URSSAF		7 721	7 721	100.00
43720000 AXA MUTUELLE	1 253	2 206	954	43.23
43730000 RETRAITE CPM MEDERIC	3 400	5 515	2 114	38.34
43740000 HUMANIS PREVOYANCE	326	466	140	30.10
43750000 CARVAL RETRAITE CADRE	437	437		
44210000 PRLT A LA SOURCE	290	370	80	21.62
44730000 ETAT-PARTIC FORM PRO CONTINUE	7 356	7 476	120	1.60
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 326	1 870	544	29.09
AUTRES DETTES	27 596	17 657	9 939	56.29
41900000 USAGERS AC ET AV	21 750		21 750	
46700000 DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS	5 748	17 318	11 570	66.81
46810000 FRAIS DES BENEVOLES	97		97	
46860000 CHARGES A PAYER / DEB.CRE.CRED		339	339	100.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		740	740	100.00
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		740	740	100.00



**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>COTISATIONS</b>	<b>240 889</b>	<b>595 484</b>	<b>354 594</b>	<b>59.55</b>		
75610000 LICENCES INSCRIPTIONS COTISATI	36 039	71 734	35 695	49.76		
75612000 COTISATIONS AS	123 368	302 129	178 761	59.17		
75613000 LICENCES INSCRIPTIONS	20 098	37 513	17 415	46.42		
75620000 ENGAGEMENTS MANIFESTATIONS	61 384	184 107	122 723	66.66		
<b>VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>42 180</b>	<b>102 095</b>	<b>59 916</b>	<b>58.69</b>		
70100004 BUVETTES MANIFESTATIONS	250	6 668	6 418	96.25		
70100012 RECETTES CLUB HORS SECTIONS 19	659	1 936	1 277	65.98		
70100014 RECETTES CLUB SECTIONS 19.6%	619	1 737	1 118	64.38		
70100015 RECETTES CLUB SECTIONS 7%	4 368	8 296	3 927	47.34		
70100016 RECETTES CLUB HORS SECTIONS 7%	2 773	7 737	4 964	64.16		
70101000 BUVETTES/TOMBOLA/LOTO		630	630	100.00		
70107000 ENTREES PAYANTES MANIFESTATION		18 234	18 234	100.00		
70115000 VENTE DE TENUES AUX MEMBRES	4 266	8 180	3 914	47.85		
70600000 CAF PREST SCE CEJ	15 535	15 216	319	2.10		
70610000 SPONSORS / PARRAINAGE	5 608	16 408	10 799	65.82		
70620000 PUBLICITE BTP MAG	1 000	2 000	1 000	50.00		
70640000 PREST. ACTIVITE SPORTIVE CLSH	6 399	12 940	6 541	50.55		
70830000 LOCATIONS DIVERSES	190	780	590	75.64		
70880000 AUTRES PRDT ACTI ANNEXES	513	1 334	821	61.54		
<b>PARRAINAGES</b>	<b>15 848</b>	<b>22 612</b>	<b>6 764</b>	<b>29.91</b>		
70630000 PARTICIPATIONS DES USAGERS CEJ	15 848	22 612	6 764	29.91		
<b>CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>463 219</b>	<b>433 820</b>	<b>29 399</b>	<b>6.78</b>		
74000000 SUBVENTIONS EXPLOITATION	26 023		26 023			
74010000 ALLOCATIONS FAMILIALES/ACTION	2 348		2 348			
74020000 AUTRES SUBVENTIONS	200	3 000	2 800	93.33		
74040000 SUBVENTION CNASEA / ETAT	5 542	4 955	587	11.85		
74041000 SUBVENTION CIVIQUE	1 520	2 547	1 027	40.31		
74050000 SUBVENTION MAIRIE DE NICE	341 000	329 000	12 000	3.65		
74051000 SUBVENTION MAIRIE EXTERIEURE	1 200	2 650	1 450	54.72		
74060000 SUBVENTION CNDS	14 500	22 500	8 000	35.56		
74070000 SUBVENTION CONSEIL DEPART. AM	43 386	43 668	282	0.65		
74080000 SUBVENTION REGION PACA	27 500	25 500	2 000	7.84		
<b>RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>15 503</b>	<b>38 809</b>	<b>23 306</b>	<b>60.05</b>		
75400000 DONS COLLECTE	15 503	38 809	23 306	60.05		
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS</b>	<b>26 427</b>	<b>47 993</b>	<b>21 565</b>	<b>44.93</b>		
78150000 REP PROV RISQ & CHG D EXPLOITA	16 692	15 245	1 447	9.49		
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOIT.	3 583	1 867	1 716	91.93		
79110000 PARTICIPATION REMB SUR FRAIS	6 152	30 881	24 729	80.08		
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>83.12</b>		
75800000 PRODUIT DIVERS GESTION COURANT	6	34	28	83.12		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>804 072</b>	<b>1 240 846</b>	<b>436 774</b>	<b>35.20</b>		
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>364 197</b>	<b>657 187</b>	<b>292 990</b>	<b>44.58</b>		
60100000 ACHATS ALIMENTAT.5.5%CLUBHOUSE	13 515	23 206	9 691	41.76		
60100003 ACHATS BOISSONS ALCOOL HOUSE	652	1 644	992	60.36		
60100004 ACHAT BOISSON NON ALCOOL HOUSE	218	484	267	55.06		
60100005 ACHATS CAFE CLUB HOUSE/SECTION	563	933	370	39.63		

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
60100007 ACHATS ALIMENTAT.MANIFESTATION	946		6 257		5 311	84.88
60100008 ACHATS ALIMENT.AUTRES SECTIONS	3 247		7 165		3 918	54.68
60103000 DT ENTRE ACTIVITES /PISCINE...	15 344		28 573		13 229	46.30
60106000 PRIX DISTRIBUES	5 657		9 413		3 756	39.90
60107000 COUPES+MEDAILLES+ FLEURS	2 164		11 626		9 462	81.39
60110000 ACHAT CALENDRIERS			2 290		2 290	100.00
60117000 CARNETS TOMBOLA/CALENDRIERS			507		507	100.00
60310000 VAR.STOCKS MATIERES PREMIERES	10		22		32	147.91
60400000 ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES	1 792		5 446		3 654	67.09
60410000 PARTICIPATION COORGANISATION	8 754		17 440		8 687	49.81
60420000 ARBITRAGE / CHRONOMETRAGE / CO	5 218		19 375		14 157	73.07
60430000 ANIMATION SONORISATION	250		5 567		5 317	95.51
60440000 POMPIERS GENDARMERIES MEDICAL	7 260		23 640		16 379	69.29
60450000 ENTRAINEURS INDEPENDANTS / TNS	28 449		47 401		18 952	39.98
60460000 SECURITE	4 780		16 450		11 670	70.94
60500000 ACHATS MATERIEL SPORTIF	46 060		48 028		1 968	4.10
60610000 CARBURANT	4 593		10 951		6 359	58.06
60611000 EAU	3 820		7 595		3 775	49.71
60612000 EDF GDF GAZ	14 603		17 808		3 205	18.00
60630000 FRNT ENTRETIEN ET PTT EQUIPEMT	13 628		11 473		2 155	18.78
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIVE	1 420		2 627		1 207	45.95
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	22 770		35 178		12 408	35.27
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	18 949		29 136		10 187	34.96
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPR.	3 224		1 800		1 424	79.12
61500000 ENTRETIENS ET REPARATIONS	14 393		14 573		180	1.24
61610000 ASSURANCE RC / MULTIRISQ / BRI	9 452		10 536		1 084	10.29
61620000 ASSURANCE MANIFESTATION	6 503		23 647		17 144	72.50
61630000 ASSURANCES AUTOMOBILES	1 265		1 253		12	0.96
61640000 ASSURANCE MUT FF			328		328	100.00
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	558		638		80	12.51
61820000 FRAIS SITE WEB	777		547		230	42.16
61850000 SEMINAIRES STAGE FORMATION	1 038		2 522		1 485	58.87
62260000 HONORAIRES CPTA / CAC / AVOCAT	21 213		21 288		75	0.35
62310000 ANNONCES/INSERTIONS/PUBLICITES	3 118		8 807		5 689	64.59
62320000 CADEAUX	583		1 143		559	48.94
62380000 DONS POURBOIRES	8 500				8 500	
62400000 TRANSPORTS DES PERSONNES/BIENS	4 530		7 519		2 989	39.75
62501000 HOTEL/RESTAURANT/REPAS/APERO	30 942		105 255		74 313	70.60
62502000 PARKING/PEAGE	1 911		4 872		2 962	60.78
62503000 INDEMNITE KILOMETRIQUE/DEPLACE	13 013		25 915		12 902	49.79
62610000 TELEPHONE	4 462		3 954		508	12.84
62630000 FRAIS POSTAUX	1 984		4 232		2 248	53.12
62700000 SERVICES BANCAIRES	2 036		4 031		1 995	49.50
62810000 CHALLENGE ENGAGEMENT	9 985		24 082		14 098	58.54
62820000 COTISATIONS CONCOURS DIVERS	49		52		3	6.63
<b>AIDES FINANCIERES</b>	<b>6 200</b>		<b>8 300</b>		<b>2 100</b>	<b>25.30</b>
65710000 BOURSES ACCORDES AUX USAGERS	6 200		8 300		2 100	25.30
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>10 511</b>		<b>12 121</b>		<b>1 610</b>	<b>13.28</b>
63130000 ETAT-PARTIC FORM PRO CONTINUE	1 326		1 870		544	29.09
63511000 CFE-CVAE	364		1 023		659	64.42
63512000 TAXES FONCIERES	8 456		8 863		407	4.59
63540000 DROITS D'ENREG ET DE TIMBRES	50		50			
63580001 TAXE S/ ORDURES MENAGERES	315		315			

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	266 158		408 889		142 731	34.91
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	109 286		171 217		61 931	36.17
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	11 106		9 513		1 593	16.75
64140000 INDEMNITES NON SOUMISES	4 500				4 500	
64141100 INDEMNITES CHOMAGE PARTIEL	556				556	
64160000 REM.MANIF.SPORTIVE/FRANCHISE	140 710		228 160		87 449	38.33
<b>CHARGES SOCIALES</b>	12 182		46 979		34 797	74.07
64510000 URSSAF	2 557		34 078		31 521	92.50
64520000 MUTUELLE	2 533		2 389		143	6.00
64530000 RETRAITE CPM	5 591		8 468		2 876	33.97
64540000 CRI PREVOYANCE	646		864		218	25.28
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL-PHARMACIE	855		1 180		325	27.54
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS</b>	13 634		14 265		630	4.42
68112000 DAP IMMOBILISATION CORP	13 634		14 265		630	4.42
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	13 352		16 692		3 340	20.01
68150000 DOT PROV RISQ & CHG D EXPLOITA	13 352		16 692		3 340	20.01
<b>REPORTS EN FONDS DEDIES</b>	20 590				20 590	
68940000 REPORT EN FOND DEDIES/SUBV EXP	20 590				20 590	
<b>AUTRES CHARGES</b>	77 069		113 096		36 027	31.85
65110000 REDEVANCE AUDIOVISUELLE	492		2 244		1 752	78.09
65800000 CHARGE DIVERSE GESTION COURANT	20		2		18	NS
65860000 LICENCES COTISATIONS INSCRIPTI	35 215		46 827		11 612	24.80
65861000 LICENCES	38 733		60 198		21 465	35.66
65862000 COTISATIONS LIGUE	2 610		3 825		1 215	31.76
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	783 893		1 277 528		493 635	38.64
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	20 179		36 683		56 862	155.01
<b>PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION</b>			4		4	100.00
76100000 PRODUITS FINANCIERS			4		4	100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			4		4	100.00
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	875		1 388		512	36.91
66110000 AGIOS BANCAIRES.			228		228	100.00
66116000 INTERETS DES EMPRUNTS	875		1 160		284	24.52
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	875		1 388		512	36.91
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	875		1 383		508	36.71
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	19 303		38 066		57 369	150.71
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	3 680		5 417		1 737	32.07
77100000 PRODUITS EXCEP./OP.DE GESTION	1 061		3 357		2 297	68.41
77170000 DEGREVEMENT FISCAL SOCIAL	2 619		2 059		560	27.18

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 387	7 887	1 500	19.02
77500000 PROD CESSION ELTS ACTIFS		1 500	1 500	100.00
77700000 QUOTE PART SUBVENT.VIR.RESULT.	6 387	6 387		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	10 067	13 304	3 237	24.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	630	2 639	2 009	76.12
67100000 CHARGES EXCEP./OPERAT.GESTION	1	180	179	99.46
67120000 PENALITES AMENDES SPORT FISC S	629	2 459	1 830	74.41
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	630	2 639	2 009	76.12
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	9 436	10 665	1 228	11.52
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	814 138	1 254 154	440 015	35.08
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	785 399	1 281 555	496 156	38.72
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	28 740	27 401	56 141	204.88

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			14 913.93
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 171 HAND	9 844.50		
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 162 MOTO	1 000.00		
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 184 DANSE	854.10		
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 177 JUDO	1 435.33		
31/12/2020 OD AXA/BARRALI 022004 1S21	77.00		
31/12/2020 OD AXA/BARRALI 29104 1/21-10/21	283.00		
31/12/2020 OD AXA/BARRALI 48904 1S21	165.00		
31/12/2020 OD AXA/BARRALI 580204 1/21-8/21	1 016.00		
31/12/2020 OD AXA/BARRALI 61704 1S21	223.00		
31/12/2020 OD AXA/BARRALI 695504 01/21	16.00		
44870000 ETAT-PRODUITS A RECEVOIR			26 023.00
31/12/2020 OD FDS 11+12 2020	26 023.00		
46870000 PRODUITS A RECEVOIR / DEB.CRE.			5 010.80
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 162 MOTO	110.00		
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 177 JUDO	456.00		
31/12/2020 OD CONSEIL DEPART. CEJ 10	844.80		
31/12/2020 OD CONSEIL REG.PACA SOLDE SUBV F	3 600.00		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
40810000 FRS FACT NON PARVENUES			16 119.27
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER			1 326.00
31/12/2020 OD FPC FPC 2020		1 326.00	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

<b>Ecritures d'inventaires</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67100000 CHARGES EXCEP./OPERAT.GESTION			0.98
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 178 TAEKWONDO	0.98		
67120000 PENALITES AMENDES SPORT FISC S			629.18
31/12/2020 OD FPC INTER DE RET 2017	203.76		
31/12/2020 OD FPC INTER DE RET 2018	163.62		
31/12/2020 OD FPC INTER DE RET 2019	168.30		
31/12/2020 OD FPC MAJORATION 2019	93.50		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
77100000 PRODUITS EXCEP./OP.DE GESTION			1 060.75
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 178 TAEKWONDO		300.90	
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 160 FOOT		250.00	
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 167 KARATE		118.00	
31/12/2020 INV REPRISE BALANCE 184 DANSE		391.85	
77170000 DEGREVEMENT FISCAL SOCIAL			2 618.88
31/12/2020 OD FPC PRESCRIPTION 2016		1 984.00	
31/12/2020 OD FPC RESCR MAJ+INT RET		634.88	
77700000 QUOTE PART SUBVENT.VIR.RESULT.			6 387.02
31/12/2020 OD CAF		947.02	
31/12/2020 OD CNDS		2 400.00	
31/12/2020 OD CONSEIL DEPART.		600.00	
31/12/2020 OD MAIRIE DE NICE		1 440.00	
31/12/2020 OD REGION PACA		1 000.00	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 513 698.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 804 071.79 Euros et dégageant un excédent de 28 739.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

#### OBJET SOCIAL

L'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics a pour objet : la pratique des sports, l'organisation d'animations et de manifestations sportives, culturelles et de loisirs.

Ses activités sont ouvertes à tous et s'exercent principalement sur le territoire du Département des Alpes-Maritimes, de la Région PACA et également sur l'ensemble du territoire national ou dans tout autre pays à l'occasion de participations à des épreuves ou compétitions nationales, européennes ou mondiales.

#### NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

Créée le 09/07/1948, l'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics (A.S.B.T.P) confirme chaque année davantage, son rôle de premier plan dans l'animation sportive et socio-éducative du tissu social Niçois.

Implantée en centre-ville, elle regroupe quelques 1450 sportifs, et s'implique avec compétence et dévouement dans les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, elle propose des animations estivales aux enfants ne partant pas en vacances.

Outre ce quotidien, ce ne sont pas moins d'une vingtaine de manifestations annuelles qui sont organisées par l'ASBTP tant au plan local, national, qu'international avec notamment :

- La Vallée Cup, tournoi interrégional de football pour les jeunes de moins de 15 ans,
- Le Trophée Nice Alpes d'Azur, randonnée de véhicules historiques inscrit au Challenge Européen de Régularité,
- Le Challenge de la Montagne de karting,
- Le trophée National Moto de Course sur Prairie
- Le Rallye Régional de l'Escarène

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### MOYENS MIS EN OEUVRE

Outre les moyens financiers figurants au compte de résultat l'association dispose des moyens humains suivants

- 1 contrat d'accompagnement dans l'entreprise à temps complet employé comme secrétaire
- 1 agent de développement de la vie associative à temps complet
- 1 agent de développement des actions sportives à temps complet
- 1 animateur temps complet
- 1 professeur de danse à temps complet
- 2 animateurs temps partiel
- 1 infographiste / secrétaire à temps complet

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics regroupe 17 sections au 31 décembre 2020 à savoir l'aïkido, l'automobile, le club house, le cyclisme, la danse, Ecole du Cirque, le fitness, le football, le handball, le judo, le karaté, le karting, Krav Maga, la moto, la spéléologie, le taekwondo et triathlon.

Les obligations comptables des associations qui reçoivent des subventions publiques ont été renforcées par la loi n°2000-321 du 12 avril 2002 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ainsi qu'une circulaire du premier ministre du 1er décembre 2004 visant l'obligation de produire un compte rendu financier justifiant de l'emploi des subventions.

L'organisation de l'ASBTP en sections sportives est dans l'esprit de ces textes législatifs.

L'ouverture de sections comptables correspondantes constitue l'instrument de pilotage de l'association.

A titre indicatif, les résultats 2020 dégagés par chaque section se répartissent de la manière suivante :

- Aikido : (1 090,20) €
- Automobile : (4 336,20) €
- Club House : (2 039,45) €
- Cyclisme : 2 042,29 €
- Danse : (10 986,67) €
- Ecole du Cirque : 1 588,23 €
- Fitness : (5 818,23) €
- Football : (201,96) €
- Handball : 12 547,82 €
- Judo : 6 553,43 €
- Karaté : (2 665,10) €
- Karting : (3 292,26) €
- Krav Maga : (602,84) €
- Moto : (1 144,74) €
- Spéléologie : 333,96 €
- Taekwondo : (13 720,79) €
- Triathlon : (140,54) €
- Omnisports : 51 713,18 €

RESULTAT GENERAL AVANT IS : 28 739,93 €

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### **Conditions particulières d'activité pendant la période**

Conformément aux instructions gouvernementales, le siège situé au 42 avenue GALLIENI et les autres sites ont été fermés au public de mi-mars à mi-mai 2020 et depuis octobre 2020.

### **Méthodologie suivie**

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées :

- subvention de la CAF : 2 347,60 €
- aide URSSAF : 6 085,00€
- Fonds de solidarité : 26 023,00€

### **Les incertitudes**

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2020, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Les salariés de l'ASBTP, sauf le personnel administratif, ont été mis en chômage partiel de janvier à mai 2021.

Des aides du fonds de solidarité ont été perçues de janvier à avril 2021 pour un montant de 55 000€

Il est décidé de reporter les adhésions 2020 sur 2021, soit 15€ par adhérent (sur décision du Conseil d'Administration du 13/07/2021). Le Conseil d'Administration propose aux adhérents un remboursement ou un avoir de 15€ (demander aux adhérents une réponse écrite de leur choix).

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Changement de méthode**

La première application du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (Règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018) constitue un changement de méthode comptable.

Aussi, il est à signaler les changements de méthodes qui suivent.

Changement de méthode concernant les fonds dédiés

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " Reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

Changement de méthode concernant les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées car les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association;

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- l'association est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Il a par contre été maintenu la provision de départ à la retraite.

Celle-ci est calculé selon l'Avenant n° 102 du 8 février 2007 de la Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989 dont l'association dépend.

Article 1,2 et 3 de l'Avenant n° 102 du 8 février 2007 :

« En cas de départ à la retraite, à l'initiative de l'employeur, dans le cadre des dispositions légales, le salarié perçoit une indemnité de départ à la retraite égale à l'indemnité de licenciement pour motif personnel et calculée dans les mêmes conditions.»

« En cas de départ à la retraite, à l'initiative du salarié, dans le cadre des dispositions légales, le salarié perçoit une indemnité de départ à la retraite égale à l'indemnité de licenciement pour motif personnel et calculée dans les mêmes conditions.»

« Tout salarié licencié pour un motif personnel, sauf en cas de faute grave ou lourde, perçoit après 1 année de présence dans l'entreprise une indemnité de licenciement égale à 1/4 de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise.»

### **Informations générales complémentaires**

Pour cet exercice comptable de 12 mois débutant le premier janvier 2020 et clôturant le 31 décembre 2020, les recettes suivantes ont été enregistrées en produits :

- \* Bar Restaurant au Club House : 8 419,08 €
- \* Bar Restaurant lors des Manifestations : 250,00 €
- \* Entrées Payantes aux Manifestations : 0,00 €
- \* Ventes aux membres de tenues, numéros, dossards, calendriers. : 4 266,00 €
- \* Participations et coorganisation de Manifestations : 0,00 €
- \* Sponsors/Parrainages : 5 608,33 €
- \* CAF prestations de services CEJ : 15 534,70 €
- \* Participation des usagers aux CEJ et CLSH : 22 246,52 €
- \* Convention Inter Club : 0,00 €
- \* Produits des activités annexes : 1 703,00 €

Pour un total 58 027,63 €

La quote-part de subvention virée au compte de résultat pour l'exercice 2020 s'élève à 6.387,02 €

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 189		
<b>TOTAL</b>	<b>2 189</b>		
Constructions sur sol propre	25 916		
Installations générales agencements aménagements des constructions	481 095		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	44 005		
Installations générales agencements aménagements divers	30 050		
Matériel de transport	2 252		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 812		1 000
<b>TOTAL</b>	<b>620 131</b>		<b>1 000</b>
Prêts, autres immobilisations financières	1 968		
<b>TOTAL</b>	<b>1 968</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>624 288</b>		<b>1 000</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 189	2 189
<b>TOTAL</b>			<b>2 189</b>	<b>2 189</b>
Constructions sur sol propre			25 916	25 916
Installations générales agencements aménagements constr.			481 095	481 095
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			44 005	44 005
Installations générales agencements aménagements divers			30 050	30 050
Matériel de transport			2 252	2 252
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 812	37 812
<b>TOTAL</b>			<b>621 131</b>	<b>621 131</b>
Prêts, autres immobilisations financières			1 968	1 968
<b>TOTAL</b>			<b>1 968</b>	<b>1 968</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>625 288</b>	<b>625 288</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 189			2 189
<b>TOTAL</b>	<b>2 189</b>			<b>2 189</b>
Constructions sur sol propre	25 916			25 916
Installations générales agencements aménagements constr.	70 365	9 585		79 950
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 704	814		41 518
Installations générales agencements aménagements divers	26 719	2 000		28 719
Matériel de transport	1 862	340		2 203
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 119	894		36 014
<b>TOTAL</b>	<b>200 686</b>	<b>13 634</b>		<b>214 320</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>202 874</b>	<b>13 634</b>		<b>216 509</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 585				
Instal.techniques matériel outillage indus.	814				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 000				
Matériel de transport	340				
Matériel de bureau informatique mobilier	894				
TOTAL	13 634				
TOTAL GENERAL	13 634				

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	68 960				68 960
Report à nouveau	26 744	27 401			658-
Excédent ou déficit de l'exercice	27 401-		55 295		28 740
Situation nette	68 303	27 401	55 295		97 043
Subventions d'investissement	273 679		7 000	6 387	274 292
TOTAL I	341 982	27 401	62 295	6 387	371 335

**Tableau de variation des fonds propres - générosité du public**

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	68 960							68 960
Report à nouveau	26 744	27 401	38 809			54 802		658-
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	27 401-			56 141	15 503			28 740
Subventions d'investissement	273 679			7 000		6 387		274 292
<b>TOTAL</b>	341 982	27 401	38 809	63 141	15 503	61 189		371 335

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>		20 590				20 590	20 590
SUBVENTION MAIRIE							
RALLYE AUTOMOBILE		4 350				4 350	4 350
FOOTBALL LADIES CUP		5 000				5 000	5 000
COURSE MOTO		1 740				1 740	1 740
SUBVENTION DEPARTEMENTAL							
COURSE CYCLISME		2 000				2 000	2 000
SPECTACLE DANSE		2 000				2 000	2 000
SUBVENTION REGIONALE							
VALLEE CUP FOOTBALL		3 500				3 500	3 500
COURSE MOTO		2 000				2 000	2 000
<b>TOTAL</b>		20 590				20 590	20 590

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	16 692	13 352	16 692		13 352
TOTAL	16 692	13 352	16 692		13 352
TOTAL GENERAL	16 692	13 352	16 692		13 352
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		13 352	16 692		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 968	1 968	
Autres créances clients	1 900	1 900	
Personnel et comptes rattachés	485	485	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 325	3 325	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 904	4 904	
Divers état et autres collectivités publiques	29 192	29 192	
Débiteurs divers	5 011	5 011	
Charges constatées d'avance	14 914	14 914	
TOTAL	61 699	61 699	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	34 001	34 001		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 437	32 437		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 415	5 415		
Autres impôts taxes et assimilés	8 972	8 972		
Autres dettes	27 596	27 596		
TOTAL	108 421	108 421		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 718			

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

**Evaluation des matières et marchandises**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

**Evaluation des produits et en cours**

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

**Dépréciation des stocks**

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	31 034
Total	31 034

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 119
Dettes fiscales et sociales	1 326
Total	17 445

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 914
Total	14 914

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subventions diverses directes aux sections	200
Subvention de l'Etat (CAE-Subvention civique)	7 062
Subvention de la Mairie de Nice	341 000
Subvention de la Mairie de Contes	700
Subvention de la Mairie de La Garde Freinet	500
Subvention du CNDS	14 500
Subvention du Conseil Général des A.M.	43 386
Subvention de la Région PACA	27 500
Fonds de solidarité - COVID 19	26 023
CAF - Subvention COVID 19	2 347
Total	463 218

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Employés	6
Total	6

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **Valorisation des contributions volontaires**

La Mairie de Nice met à disposition de l'association des créneaux horaires à titre gratuit représentant une aide indirecte consentie au club estimée par la Mairie à 52.923,75 € pour la saison 2019-2020.

La mairie de Nice met également à disposition de l'ASBTP 2 locaux à usage de bureaux (20 m<sup>2</sup>) au plateau des Eucalyptus soit une estimation de l'aide indirecte de 3.380 €

La Mairie de Nice met aussi à disposition de l'ASBTP des locaux et vestiaires (50m<sup>2</sup>) au plateau Roller Jean Bouin soit une estimation de l'aide indirecte de 845 €

Enfin, la mairie de Nice met également à disposition de l'ASBTP un local à usage de buvette (11,25 m<sup>2</sup>) au stade des Tripodes soit une estimation de l'aide indirecte de 950,62 €

L'ASBTP a enregistré les contributions volontaires en nature. Les bénévoles de l'association ont travaillé 16 598 heures, toutes sections confondues. Celles-ci ont été valorisées à 10€ de l'heure.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -****Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
<b>Produits exceptionnels</b>		
- Chèques non débités	1 061	771000
- Dégrèvements d'Impôts	2 619	771700
- QP de subvention virée au résultat	6 387	777000
<b>Total</b>	<b>10 067</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Régul auxiliaires	101	671000
- Pénalités fiscales	629	671200
<b>Total</b>	<b>730</b>	

**Transferts de charges**

Nature	Montant
Rbt assurance (HAND)	
<b>Total</b>	<b>3 583</b>
	<b>3 583</b>

Le 13/07/2021

MANUGUERRA JEAN JACQUES PRESIDENT DE L'ASSOCIATION



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020**  
**de l'A.S.B.T.P.**  
**tenue le vendredi 24 septembre 2021 à 19 heures**  
**par Visio-conférence.**

En raison de l'épidémie de COVID-19 qui a entraîné la fermeture de l'ASBTP, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale 2020 le vendredi 24 septembre 2021 en téléconférence via la plateforme « ZOOM ».

Chaque participant a reçu l'ensemble des documents préparatoires à la tenue de l'AG Ordinaire.

**Présents ou représentés :**

Monsieur Jean-Jacques MANUGUERRA, Président général ;  
Monsieur Frédéric MEYNARD, Vice-président, Président de la section handball ;  
Monsieur Jacques NEMMOUR, Vice-président, délégué de la section handball ;  
Monsieur Claude JURCA, Secrétaire général, délégué de la section taekwondo ;  
Monsieur René CARLIN, Secrétaire général adjoint, Président de la section spéléologie ;  
Monsieur Ridha DJAFFAL, Trésorier général, Président de la section football ;  
Madame Zizou MANUGUERRA, Trésorière générale adjointe, Présidente de la section fitness ;  
Madame Britt KLING, Membre du C.A., déléguée de la section spéléologie ;  
Monsieur Franck CALLEA, Membre du C.A. Président de la section judo ;  
Monsieur Éric PIEGAY, Membre du C.A. Président de la section Danse ;  
Monsieur Sylvie GARELLO, délégué de la section danse ;  
Monsieur Maurice POLENZANI, délégué de la section fitness ;  
Monsieur Alissa DJAFFAL, délégué de la section football ;  
Madame Evelyne COMOGLIO, Présidente de la section karting ;  
Monsieur Luc DENIZOT, délégué de la section karting ;  
Monsieur Karl SPINOSA, , Président de la section Ecole du Cirque ;  
Monsieur Philippe ALBONICO, Président de la section taekwondo ;  
Monsieur Marc GIRAUDO, Membre du C.A. Président de la section moto ;  
Madame Janine GIRAUDO, délégué de la section moto ;  
Monsieur Cédric REGHEZZA, Président de la section Karaté ;  
Madame Caroline ARBELOT, Membre du C.A., délégué de la section Judo ;  
Madame Géraldine SUSDORF, délégué de la section Ecole du cirque ;  
Monsieur Thomas BOUKANDOURA, Président de la section triathlon ;  
Monsieur. Anthony COBALEDA, Président de la section cyclisme ;  
Monsieur Maurice VIALETTE, délégué de la section cyclisme ;  
Monsieur Edouard FRAPPAT, Membre du C.A. ;  
Monsieur André GALLI, Membre du C.A., Président de la section Automobile ;



J.C

**Excusé :**

Monsieur Daniel BASTI, Président de la section Aïkido ;

**Absent :**

Madame Jessica LETOURNEUR, Présidente de la section Krav-Maga ;

**Invités présents ou représentés :**

Monsieur Jean-Marc GIAUME, Adjoint aux sports de la Ville de Nice.

Monsieur Philippe MANASSERO, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif 06,

Monsieur Gérard CASAVECCHIA, Commissaire aux comptes. (représenté par Madame Roxane JAHANNEAU )

Madame Roxane JAHANNEAU Expert-comptable du cabinet ACCM.

**Nombre de voix par sections :**

Aux termes des statuts, la répartition des voix par sections s'établit comme suit :

Aïkido	: 4
Automobile	: 8
Boules	: 4
Cyclisme	: 4
Danse	: 8
Cirque	: 4
Fitness	: 4
Football	: 6
Handball	: 9
Judo	: 8
Karaté	: 8
Karting	: 4
Krav-Maga	: 4
Moto	: 4
Spéléologie	: 4
Taekwondo	: 6
Triathlon	: 4

**Total : 89**

**Ouverture de la séance :** On procède alors à l'appel des participants :

80 voix sont présentes sur 89 convoquées.

Le quorum fixé par l'article 15 des statuts est atteint, et la séance est déclarée ouverte, à 19 heures par le Président général.

### **I. Intervention de Monsieur Jean-Jacques MANUGUERRA, Président Général.**

Les conditions sanitaires en cette année 2021 comme en 2020, nous ont conduit à réunir cette assemblée générale par vidéoconférence.

Il remercie Monsieur Jean-Marc GIAUME, Adjoint aux sports de la Ville de Nice, Monsieur Philippe MANASSERO, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif 06, Madame JAHANEAU de l'ACCM et les participants nombreux ce vendredi soir. Remercie la Municipalité de Nice qui a déployé de grands efforts pour reloger la section Danse.

Il rappelle que nous avons pu passer ce cap difficile grâce aux soutiens des collectivités. Maintient des subventions par la Ville de Nice, la Région, le Département et soutient à l'emploi par l'Etat.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Marc GIAUME qui remercie le Président de l'avoir invité pour cette assemblée générale. Il tient à avoir des rapports fréquents avec les clubs qui ont un contrat d'objectif avec la ville. Il rappelle que la Municipalité a maintenu les subventions aux clubs en cette période difficile, car il était primordial de leurs permettre de passer cette grave crise. Il félicite les dirigeants des sections et tous les bénévoles pour leur implication quotidienne auprès des jeunes.

A une question d'Eric PIEGAY sur la durée du maintien du Pass Sanitaire pour les 12/17ans, l'Adjoint répond que la Ville n'a pas de pouvoir décisionnaire sur ce sujet et qu'elle suit les directives de l'Etat !

Il donne la parole à Monsieur Philippe MANASSERO, Président du CDOS 06 qui rappelle que son Comité est là pour aider les dirigeants et les bénévoles dans leurs démarches.

Il donne la parole au secrétaire général pour qu'il présente le rapport moral.

### **II Rapport moral du Secrétaire Général.**

Monsieur Claude JURCA Secrétaire Général de l'ASBTP présente le rapport moral. Il rappelle les conditions particulières dû à la situation sanitaire de cette année 2020.

Ce rapport reprend les événements qui ont eu lieu tout au long de la saison écoulée et qui lui semble les plus importants, car il est impossible de citer tous les résultats et les problèmes des 17 sections.

A l'issue de la présentation du rapport moral, l'Assemblée générale s'est prononcée.

(Rapport en annexe)

**Vote sur le rapport moral ci-joint (conformément à l'article 16 des statuts).**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 80

**Le rapport moral de l'année 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **III. Rapports financiers de Madame Britt KLING, Trésorière Générale, de Madame Roxane JAHANNEAU , Expert comptable (ACCM), et rapport de Monsieur Gérard CASAVECCHIA, Commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.**

Vote sur les rapports (documents ci-joints).

 J.C.

A l'issue de l'exposé sommaire de la Trésorière générale, qui a présenté la situation de l'ASBTP omnisport au 31/12/2020, Madame Roxane JAHANNEAU Expert-comptable reprend en détail les comptes de l'association clos le 31 décembre 2020.

Madame Roxane JAHANNEAU va ensuite lire le rapport de Monsieur Gérard CASAVECCHIA Commissaire aux Comptes, et les observations particulières qui découlent de cette années.

L'on procède alors à l'adoption des rapports financiers.

(Rapports en annexe)

**Vote sur les rapports financiers ci-joint (conformément à l'article 16 des statuts).**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 80

**Les rapports financiers sont adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.**

L'assemblée général à l'unanimité (80 voix pour, 0 abstention et 0 contre) a donné quitus de leur gestion au Conseil d'Administration et au Bureau directeur (conformément à l'article 16 des statuts).

### **V Questions diverses.**

Le Président demande si quelqu'un a une question à poser. S'en suit une discussion sur divers points de fonctionnement du club en cette période difficile avec les incertitudes liées à la pandémie de Covid19 et la mise en place du Pass Sanitaire.

Le Président général lève la séance à 19 heures 50.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

**Jean-Jacques MANUGUERRA**  
Président Général



**Claude JURCA**  
Secrétaire Général



**René CARLIN**  
Secrétaire Général Adjoint

